



SAINT-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE SAINT-MANDE VAL-DE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres
du Conseil Municipal : 35
Membres en exercice : 35
Membres présents : 29
Membres représentés : 6
Membre absent : 0

OBJET: PARTICIPATION COMMUNALE AU FINANCEMENT DE LA SURCHARGE FONCIERE ET APPROBATION DE LA CONVENTION – PROGRAMME D'ACQUISITION DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU 13 RUE FAÏS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, vingt-huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Julien WEIL, Maire, le vingt-deux septembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Julien WEIL, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Matthieu STENCEL, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilyne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, Mme Léna ETNER, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Alain ASSOULINE pouvoir donné à M. Julien WEIL.
Mme Marianne VERON pouvoir donné à Mme Caroline QUERON.
Mme Séverine FAURE pouvoir donné à Mme CROCHETON-BOYER.
M. Cédric BACH pouvoir donné à Mme Eveline BESNARD.
M. Pierre LOULERGUE pouvoir donné à Mme Léna ETNER.
Mme Marie-France DUSSION pouvoir donné à Mme Anne-Françoise GABRIELLI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DEL N°16 : PARTICIPATION COMMUNALE AU FINANCEMENT DE LA SURCHARGE FONCIERE ET APPROBATION DE LA CONVENTION – PROGRAMME D'ACQUISITION DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU 13 RUE FAÏS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 2298 et suivants du Code Civil,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

CONSIDERANT la demande du réservataire des logements locatifs sociaux de subventionner à hauteur de 23.06 % soit 120 000€,

CONSIDERANT qu'en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière octroyée par la Ville, l'association Solidarité Nouvelle pour le Logement s'engage à lui réserver pendant 60 ans des droits de réservation en flux au titre d'un logement,

CONSIDÉRANT que la subvention de la Commune est nécessaire pour compléter le financement de cette opération,

VU l'avis favorable émis par la Commission Municipale Transition écologique et numérique, urbanisme, cadre de vie, redynamisation du commerce et développement économique réunie le 19 septembre 2022,

A P R E S E N A V O I R D E L I B E R E

A la majorité,

Contre : 0

Abstentions : 4 *Mme Léna ETNER, Mme Béatrice DORRA, M. Pierre LOULERGUE, M. Stéphane ROBIN.*

Pour : 31 *M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilyn BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Cédric BACH, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.*

ACCORDE à l'association Solidarité Nouvelles pour le Logement une participation représentant 23.06% du coût global prévisionnel de l'opération d'acquisition réhabilitation de deux logements locatifs sociaux situés au 13 rue Faÿs à Saint-Mandé, soit 120 000 €.

APPROUVE la convention de subvention pour surcharge foncière entre la collectivité territoriale Mairie de Saint-Mandé et l'association Solidarité Nouvelle pour le Logement ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance,
Matthieu STENCEL



Le Maire,
Julien WEIL



